



Championnats Régionaux Seniors Saison 2022-2023 Règlement Particulier

1) Généralités :

Le présent règlement particulier complète le Règlement des CHRS en date du 20 mai 2022.

L'organisation promotionnelle de l'édition 2022/2023 des « Championnats Régionaux Séniors Région Sud » a été déléguée par la Commission Compétitions Régionale au club d'Avignon (ABC 84)

Les CHRS sont ouverts à tous les licenciés de la Région Sud de N1 à D9.
Les catégories d'âge acceptées sont : Cadets, Juniors, Vétérans et Seniors.
Pour participer les joueurs devront être classés au minimum D9 dans le tableau dans lequel ils s'inscrivent le jour de la prise en compte du CPPH.

Les joueurs doivent se rendre disponibles pour les 2 jours de compétitions

Tout joueur aura la possibilité de s'inscrire dans les 3 disciplines (Simple/Double/Mixte).

Les championnats se dérouleront sur le Gymnase Gérard Philippe, 75 Rue Pablo PICASSO, 84000 Avignon d'une capacité de 7 terrains les 26 et 27 Novembre 2022,

2) Modalités d'inscription et qualification :

2.1 Le rétro planning prévisionnel est le suivant :

- J-28 = **29 octobre** : Date limite des inscriptions
- J-21 = **5 novembre** : Date de prise en compte du CPPH (têtes de séries et têtes de poules).
- J-18 = **8 novembre** : Envoi aux Clubs/Comités de la liste des qualifiés et remplaçants.
- J-13 = **13 novembre** : Date limite de désistement sans justification.
- J-10 = **16 novembre** : Envoi aux Clubs/Comités des convocations pour la compétition.



2.2 Le montant des droits d'inscription est fixé, par le conseil d'administration de la Ligue, à 20€ quel que soit le nombre de tableaux.

2.3 Les inscriptions doivent être envoyées par courriel à l'adresse suivante au plus tard le 29 octobre 2022 à competition@liguepacabad.org

- Si les inscriptions sont plus nombreuses que ne le permettent les conditions d'organisation, les participants sont retenus selon le critère du meilleur classement par points hebdomadaire (CPPH)
- Les droits d'engagement d'un joueur forfait ne pourront être remboursés qu'en cas de forfait involontaire.
- Seuls les formulaires d'inscriptions de la ligue PACA seront pris en compte

2.4 - Les joueurs seront inscrits dans leur série de classement au 05 novembre

3) Tableaux :

3.1 Les tableaux sont faits dans la mesure du possible sous forme de poule avec 2 sortants par poule suivi d'une phase d'élimination directe. Un tableau peut être joué directement en élimination directe en fonction des capacités d'accueil dont dispose l'organisateur.

3.2 Les têtes de série et les têtes de poules sont positionnées en fonction du CPPH conformément à [l'article 3.1](#).

3.3 Dans une discipline, si le nombre d'inscrits dans une Série ne permet pas la confection d'un tableau (moins de 3 joueurs ou paires), la CCR (dans l'intérêt des participants) se réserve le droit de regrouper ou d'annuler plusieurs tableaux. Dans ce cas, les joueurs sont informés conformément à [l'article 3.1](#).

4) Organisation des championnats :

4.1 Les CHRS débutent chaque jour le matin à partir de 8h00 et se déroulent toute la journée. Les horaires de fin de journée sont fixés en accord avec le RGC par la CCR.

4.2 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs.

5) Arbitrage :

5.1 Les JA et les Arbitres officiant sur les CHRS sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



5.2 Le Juge Arbitre de cette compétition est Mr MATHIEU Jean-François

6) Volants :

6.1 Le volant qui sera utilisé en cas de litige sera le CBX

6.2 Les volants ne sont pas fournis, ils sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

7) Divers :

Tout volant touchant les infrastructures est compté FAUTE.

Tout volant touchant les éléments fixés aux infrastructures (panneaux, lampes...) est compté FAUTE en jeu et LET au service une fois.

Tout volant touchant les filins des paniers de basket sont comptés LET permanent au service et en jeu.

8) Respect de la discipline :

8.1 Les CHRS se déroulent dans le respect des règlements fédéraux.

8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant les CHRS, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org